

Schéma
d'aménagement et
de gestion des eaux
Dordogne amont
Des sources à Limeuil

Commission
Locale de l'Eau

Compte-
Rendu de
réunion



4^{ème} réunion de CLE

18 septembre 2018 – Brive-la-Gaillarde

Etaient présents 18 membres :Collège des collectivités (7 membres présents)

M. Daniel CHEVALEYRE, Conseiller départemental du Canton d'Ydes
M. Pascal COSTE, Président du Conseil départemental de la Corrèze
Mme Claire DELANDE, Conseillère départementale du Canton Cère et Ségala
M. Jean-Fred DROIN, Conseiller départemental du Canton de Sarlat-la-Canéda
M. Michel FABRE, Maire de Besse
M. Bernard POUYAUD, Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin
M. Bernard REYNAL, Maire d'Astaillac

Collège des usagers (4 membres présents)

M. Patrick CHABRILLANGES, représentant la Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Corrèze
M. Dominique MASSICOT, représentant le Comité Régional de canoë kayak Limousin
M. Bernard MAS, représentant EDF
M. Didier BRANCA, représentant le Centre Régional de la Propriété Forestière Limousin

Collège de l'Etat (7 membres présents)

M. Laurent CYROT, DDT de la Corrèze, représentant M. le Préfet de la Corrèze
M. Philippe FAUCHET, représentant la DDT de la Dordogne
M. Bernard DECASTELJAU, représentant de la DDT du Lot
Mme Audrey NADAL, représentante de la DDT du Puy de Dôme
Mme Anne LAVEST, représentante de la DDT du Cantal
M. Benoît WIBEAUX, représentant l'Agence de l'Eau Adour Garonne
M. Sébastien GOUPIL, représentant de la DREAL Nouvelle Aquitaine

Etaient excusés :Collège des collectivités :

M. Rémi JALES, Maire de Cénac et Saint Julien
M. Lionel GAY, Conseiller départemental du Puy de Dôme
M. Jean-Pierre ASTRUC, Maire de Velzic
M. Marc MAISONNEUVE, Maire de Bassignac
M. Jean-Marc CROIZET, Adjoint au Maire de Servières-le-Château
M. Serge GUILLAUME, Maire de Soursac
M. Jean VALADE, Maire de Ligniac
M. Hubert ARRESTIER, Maire de Monceaux-sur-Dordogne
Mme Catherine MARTINEZ, Maire de Tauriac
M. Hugues DU PRADEL, Maire de Vayrac
Mme Ghislaine DUBOST, Conseillère départementale du Canton Midi-Corrézien
M. Christian DELRIEU, Conseiller départemental du Canton de Martel
M. François MARION, Président du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne
M. Michel CABANES, Maire d'Arnac
M. Guy LACAM, Maire d'Ydes
M. Jacques LONGCHAMBON, Maire de Crocq
M. Philippe GREZIS, Adjoint au Maire de Beynac
M. Guy FLOIRAC, Maire de Creysse
M. Bernard LACARRIÈRE, Maire de Thémines
Mme Magali SOURNAC-LIVENNAIS, Maire de Saint-Sozy
M. Sébastien GOUTTEBEL, Maire de Murol
M. Joël PICARD, Maire de Labessette
M. Thierry GAILLARD, Conseiller départemental de la Creuse

Mme Audrey MANUBY, Conseillère départementale du Puy de Dôme
Mme Brigitte PISTOLOZZI, Conseillère départementale de la Dordogne
M. Charles RODDE, Conseiller départemental du Cantal
M. Louis GISCARD D'ESTAING, Conseiller Régional Auvergne Rhône-Alpes
M. Vincent LABARTHE, Conseiller Régional Occitanie
M. Philippe NAUCHE, Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Mme Mireille VOLPATO, Conseillère Régionale Nouvelle Aquitaine
M. Germinal PEIRO, Président d'EPIDOR

Collège des usagers :

Chambre Régionale d'Agriculture Occitanie
Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle Aquitaine (2 représentants)
Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne Rhône-Alpes
Organisme unique bénéficiant d'autorisation de prélèvement d'eau pour l'irrigation
Chambre de Commerce et d'Industrie du Lot
Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corrèze
Union Régionale pour la valorisation des étangs du Limousin
Association régionale des amis des moulins d'Auvergne
Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Lot
Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Cantal
Conservatoire Régional des Espaces Naturels Midi-Pyrénées
Fédération de la Région Auvergne pour la Nature et l'Environnement
UFC - QUE CHOISIR de la Corrèze
Comité Régional de Tourisme Limousin
Fédération Nationale Professionnelle des Loueurs de Canoës-Kayak
Union Française de l'Electricité
Limousin Nature Environnement
Electricité Autonome Française

Collège de l'Etat (5 dont 4 ayant donné mandat pour se faire représenter) :

DDT de la Creuse, donne mandat au représentant de la DDT du Lot
Préfet de Région Occitanie donne mandat au représentant de la DDT de la Dordogne
DREAL Auvergne Rhône-Alpes, donne mandat au représentant de la DDT du Cantal
DRDJSCS Nouvelle Aquitaine
Agence Française pour la Biodiversité, donne mandat au représentant de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

Assistaient également à la réunion

M. Stéphane LAC, DDT de la Corrèze
Mme Magali TEYSSANDIER, DDT de la Corrèze
Mme Séverine ECUVILLON, DDT de la Corrèze
M. Gabriel DIOT, Conseil Départemental de la Dordogne
M. Gilles ACHARD, Conseil Départemental du Puy-de-Dôme
Mme Nadège GUIMARD, PNR des Volcans d'Auvergne
M. David THOMAS, EDF
M. Roland THIELEKE, EPIDOR
M. Guillaume LALOGUE, EPIDOR
Mme Sylvie HURISSE, EPIDOR

22 membres présents ou représentés

Introduction

M. Pascal COSTE, Président de la CLE, ouvre la réunion en rappelant l'objectif principal de la réunion qui est d'étudier la validation du diagnostic du SAGE.

Il rappelle en préambule que la dernière réunion de la CLE d'est tenue le 28 juin 2016 à Argentat, et avait permis la validation de l'état initial du SAGE.

Il précise que depuis cette réunion, la composition de la CLE a été modifiée par l'arrêté préfectoral du 7 décembre 2017, avec notamment

- le remplacement du représentant du PNR des Volcans d'Auvergne par M. **François MARION**, maire de Saint-Donat (63) et président du PNR.
- le remplacement de la représentante du Département du Lot, Angèle PREVILLY, élue sénatrice, par **Mme Claire DELANDE**, Conseillère Départementale et maire de Gagnac-sur-Cère (46).

Mme Prévilly ayant été élue Vice-Présidente de la CLE, cette fonction est aujourd'hui vacante. Le Président demande aux candidats de se faire connaître : seule Mme DELANDE manifeste son souhait de remplacer Mme PREVILLY à ce poste, et est élue à l'unanimité par le collège des collectivités territoriales.

Délibération N°11

Mme Claire DELANDE, représentant le Département du Lot, est élue Vice-Présidente de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Dordogne amont à l'unanimité.

Point n° 1 : Validation du compte-rendu de la CLE du 28 juin 2016

M. le Président rappelle les différents points abordés lors de la dernière réunion de la CLE et précise que depuis l'envoi de ce compte-rendu, en août 2016, aucune remarque n'a été émise.

Délibération N° 12 :

Sur proposition de Pascal COSTE, le compte-rendu de la réunion de CLE du 28 juin 2016 est adopté à l'unanimité.

Point n° 2 : Présentation des bilans d'activités 2016 et 2017

Guillaume LALOGÉ présente l'activité des années 2016 et 2017.

Pour ce qui concerne l'élaboration du SAGE, cette période a permis la validation de l'état initial après une phase de consultation début 2016.

Ensuite, le travail a consisté à la **rédaction du diagnostic**, dont le but est de préciser les problématiques identifiées dans l'état initial et surtout mettre en avant les pressions et facteurs pouvant être à l'origine des problématiques identifiées. L'**analyse des tendances** d'évolution, menée en collaboration avec un bureau d'études, est intégrée au document de diagnostic : cela permet d'une part d'enrichir ce dernier, en apportant une dimension temporelle (tendances passées et tendances pressenties : effets du changement climatique, évolution de l'occupation des sols, des usages de l'eau etc...), et d'autre part de fluidifier la démarche d'élaboration, classiquement composée d'une phase de diagnostic et d'une seconde phase d'analyse des tendances.

Une période de **concertation**, que ce soit d'abord via une série d'entretiens bilatéraux, puis en Bureau de CLE, en commissions géographiques et enfin par internet, permet de disposer aujourd'hui d'un document largement connu et commenté.

L'animation d'un SAGE implique également une bonne connaissance du territoire, des acteurs et de leurs projets. Cela passe entre autre par un suivi et une implication dans les démarches telles que l'élaboration des SCOT / PLUI, les contrats territoriaux ou les Plans pluriannuels de gestion des cours d'eau.

L'organisation ou la participation de l'animateur à certaines opérations de communication permet de sensibiliser le public et les scolaires aux enjeux de la gestion de l'eau sur le territoire du SAGE.

La présentation de ce bilan n'appelle aucune remarque de la part des membres de la CLE.

Délibération N° 13 :

Sur proposition de M. Pascal COSTE, le bilan de l'activité 2016-2017 est adopté à l'unanimité.

Point n° 3 : Présentation du diagnostic du SAGE

M. Pascal COSTE précise que la méthode mise en œuvre a permis de partager et d'amender le texte de manière à ce que la version actuelle tienne compte des commentaires et contributions de nombreux acteurs du SAGE.

M. Guillaume LALOGÉ rappelle le cadre réglementaire dans lequel s'inscrit la rédaction du diagnostic d'un SAGE, puis il présente la méthodologie suivie pour l'élaboration du document de diagnostic, avec les différentes étapes de la concertation.

Messieurs Jean-Fred DROIN et Bernard Pouyaud témoignent de l'intérêt des réunions géographiques organisées en février 2018. M. DROIN précise qu'elles ont permis aux participants de bien comprendre les enjeux du SAGE de par l'organisation en ateliers de 8 à 10 personnes et l'animation de chaque table à partir de sujets et questions accessibles à tous.

M. LALOGÉ fait ensuite état de la consultation internet en cours, avec 5 retours transmis à la date de la réunion de la CLE.

M. COSTE demande que chacun prenne connaissance de ces retours, afin que la CLE s'accorde sur leur prise en compte dans le document définitif. Il invite les personnes à l'origine des remarques émises à les présenter à l'assemblée.

M. MASSICOT, représentant le Comité Régional de Canoë-Kayak Nouvelle-Aquitaine, souhaite que le document fasse mieux ressortir les deux aspects de l'usage canoë-kayak, avec une pratique « économique » liée au tourisme, et une pratique « fédérale » dans le cadre des clubs : les secteurs, les périodes et les exigences peuvent différer.

La CLE considère ces précisions utiles et demande qu'elles soient intégrées au document.

M. POUYAUD présente les grandes lignes des remarques émises par le PNR Millevache en Limousin. Il insiste sur le rôle des plans d'eau sur l'hydrologie, qui peut être plus complexe que le laisse supposer le document.

La CLE décide que le document intègre les remarques émises par le PNR Millevaches.

Mme DELANDE fait état des problématiques liées aux éclusées hydroélectriques opérées sur la Cère aval. M. MAS, EDF, précise qu'un débit plancher est défini sur ce secteur, mais que des améliorations sont envisagées dans le cadre de la prochaine convention éclusées. Le diagnostic tient compte de ces éléments.

Les chambres d'agriculture étant absentes, M. Pascal COSTE lit leurs remarques et propose que l'on complète le document de diagnostic avec les éléments relatifs aux concentrations en nitrates (commentaires et tendances par périodes). Le lessivage et l'infiltration de l'azote relèvent de phénomènes complexes. La référence utilisée en annexe 4 pour estimer les

quantités d'azote infiltrées sera supprimée : le tableau se limitera à estimer les apports « bruts ».

Les remarques émises par l'Organisme Unique, absent, font également l'objet d'une lecture par le Président. La proposition de réécriture du paragraphe 2.2.1.1 est acceptée.

Pour ce qui concerne le paragraphe 2.2.1.2, les éléments relatifs aux dépassements des débits objectifs est conservé tel qu'il est écrit, en ajoutant à la fin que « ces situations d'assec induisent des restrictions de prélèvement en eau ». La CLE souhaite également que le document précise que « à ce jour aucun prélèvement pour irrigation n'est recensé sur les bassins de la Sumène, de l'Auze et de la Jordanne ».

Après en avoir fait une lecture attentive, les membres de la CLE souhaitent conserver le paragraphe 2.2.2.2. Le titre de cette partie serait en revanche modifié pour devenir « des prélèvements aujourd'hui stables et une situation contrastée ».

Le chapitre 2.2.2.3 relatif aux plans d'eau est déplacé vers la partie 5.2.2. du diagnostic. M. POUYAUD propose que l'on exprime l'évaporation en mm, unité plus pertinente que le m³/ha : proposition retenue.

La CLE considère ensuite qu'il est essentiel de lier irrigation et changement climatique : les membres présents souhaitent conserver le chapitre 2.2.2.4 relatif à l'évolution du climat dans cette partie 2. Cette remarque ouvre un débat sur l'évolution de l'agriculture : si le changement climatique peut ouvrir des opportunités pour le territoire, beaucoup d'exploitations devront s'y adapter. Il est dit que si la lutte contre le changement climatique est pertinente, l'adaptation à ce changement serait plus efficace à court terme. Le président pose la question de l'alternative qui s'offrira aux agriculteurs.

La CLE poursuit l'analyse des remarques transmises par l'organisme unique et décide de conserver la synthèse de la partie 2 tel qu'elle est écrite.

Enfin, les dates et références des annexes 8 et 11 sont déjà précisées – elles seront mises en évidence dans la version définitive du document.

M. BRANCA souhaite que le document évoque (page 65), en plus des guides de bonnes pratiques mis en œuvre sur le territoire, le développement de certifications (PEFC, FSC).

M. WIBEAUX considère que la version actuelle du document constitue un bon compromis entre précision et simplicité. Il rappelle que le SAGE s'occupe de la gestion des cours d'eau et que, à ce titre, le document de diagnostic pourrait préciser l'organisation de la maîtrise d'ouvrage « cours d'eau » et les évolutions constatées sur le territoire.

M. CYROT propose de compléter certaines cartes de synthèse. Les secteurs concernés par des conventions mériteraient par exemple de figurer sur la carte relative à l'hydroélectricité...

Enfin, Mme GUIMARD demande que le document insiste sur la problématique du phosphore sur les têtes de bassin, lié aux effluents d'élevage mais aussi aux apports minéraux.

La succession d'étés où les débits atteignent des valeurs très faibles inquiète les acteurs locaux et pose la question de la pérennité de certains usages.

Le PNR expose la situation des cours d'eau alimentés par un débit réservé et souhaite la poursuite des efforts entrepris pour faire tendre les débits réservés vers les débits minimums biologiques.

L'ensemble des membres présents s'étant exprimés, le Président précise que la CLE sera informée des éventuelles remarques ultérieures et de leur prise en compte. Il propose ensuite d'adopter le document.

Délibération N° 14 :

La CLE, ayant pris connaissance du document transmis et après débat relatif aux remarques reçues, tient compte de ces dernières tel que précisé dans le présent compte-rendu et adopte à l'unanimité le document modifié de manière à ce qu'il serve de base à l'élaboration de la stratégie du SAGE, sous réserve qu'aucune remarque fondamentale ne soit émise d'ici le 30 septembre.

Suite à la réunion de la CLE, 4 structures ont émis des remarques sur le projet de diagnostic :

- la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, qui considère que l'organisation globale du document déroutante, et les orientations (défis) peu précises
- la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne (CauValDor) qui suggère une présentation territorialisée du diagnostic (tableau...), souligne l'intérêt des compléments apportés dans ce document et l'intégration du changement climatique. CauValDor insiste sur l'importance d'améliorer le franchissement au niveau des barrages du Bergeracois
- la mairie de la Tour-d'Auvergne, qui précise que la qualité du plan d'eau de la Tour d'Auvergne est actuellement « excellente »
- le PNR des Volcans d'Auvergne, qui rappelle par écrit les observations formulées en séance en particulier sur les problématiques du phosphore, de l'évolution des débits sur les têtes de bassin et des débits réservés.

Point n° 4 : Programme de travail 2018-2019

Guillaume LALOGÉ présente le programme de travail. L'étape à venir consiste à identifier les leviers techniques, financiers ou réglementaires qui composeront la stratégie du SAGE. Une fois validée en CLE, cette stratégie sera la base de la rédaction des documents officiels du SAGE (PAGD et règlement).

M. DROIN rappelle le calendrier électoral (élections municipales en 2020, départementales et régionales en 2021) et propose que l'on vise une validation du SAGE en décembre 2019.

M. COSTE souhaite que le document se concentre sur les problématiques majeures du territoire et confirme **l'objectif de valider le SAGE fin 2019.**

L'élaboration de la stratégie débutera par la mise en place de **3 réunions géographiques** en octobre : l'objectif sera de recueillir auprès des acteurs et experts du territoire des propositions de mesures en réponse aux enjeux identifiés dans le diagnostic.

Sur la base de ces éléments, une ébauche de stratégie sera présentée et discutée en bureau. Une réunion du bureau est ainsi fixée le 21 décembre après-midi, à la chambre d'agriculture de Brive.

Point n° 7 : Point d'actualité et questions diverses

Guillaume LALOGÉ présente quelques informations relatives à la sécheresse vécue sur le territoire depuis juillet : pluviométrie et températures, état des cours d'eau, mesures de gestion de cette crise.

Le bilan du suivi de la qualité des eaux de baignade est présenté à l'assemblée : la bactériologie est à l'origine de quelques déclassements en qualité « suffisante ». Les concentrations en cyanobactéries sont responsables d'interdictions de baignade sur 4 plans d'eau cantaliens.

M. LALOGÉ expose ensuite les résultats des comptages de grands migrateurs (saumon, aloses, anguille) au niveau des barrages du Bergeracois.

Le renouvellement des concessions hydroélectriques de la Haute Dordogne est également évoqué, avec un possible renouvellement par ouvrage, ce qui irait à l'encontre de l'idée d'une concession de vallée pourtant soutenue par la plupart des acteurs locaux depuis 8 ans.

Les échanges se terminent sur l'actualité des contrats territoriaux du Chavanon et du secteur des sources de la Dordogne.

Pour information

Les éléments concernant le SAGE Dordogne amont sont disponibles :

- *sur le site internet d'EPIDOR dans la rubrique SAGE Dordogne amont*
<http://www.eptb-dordogne.fr/contenu/index/idcontenu/219>
- *sur le site Gest'eau à la fiche SAGE Dordogne amont*
<http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage/dordogne-amont>

Contacts de la structure porteuse

EPIDOR se tient à votre disposition :

- *Standard : 05 53 29 17 65*
- *Guillaume LALOGÉ : 04 71 68 01 94 ou 06 85 57 65 32*